

En réalité, ce qui est étonnant, ce n'est pas tant le maintien d'un infinitif long ayant une signification de substantif, que le fait proprement dit que le verbe a disparu et qu'il n'est demeuré que son infinitif substantivé.

Aussi proposerons-nous une autre étymologie du terme *miserere*.

L'emploi de ce mot dans la « Vie du patriarche Niphon » (*Doamne meserere*) sort lui aussi de l'ordinaire. On est involontairement tenté, nous l'avons déjà dit, de rapprocher cette formule du *miserere Domine* de l'Eglise latine.

C'est du reste l'explication que nous croyons devoir proposer de ce terme appartenant au roumain archaïque. Il n'y aurait ainsi rien d'étonnant à ce que les Roumains qui connurent pendant plusieurs siècles les offices de l'Eglise latine aient gardé un tel mot. Pour ne citer qu'une autre langue romane, le français possède lui aussi des mots dont l'étymologie est d'origine liturgique; les uns ont subi une longue évolution phonétique (par exemple « patenôtre », du *Pater noster* quotidien), tandis que les autres d'emprunt savant, tout en gardant intacte leur forme latine, n'en ont pas moins éprouvé des modifications de prononciation et d'accentuation propres au génie de la langue française,

français *disgrâce!*) —, comme l'attestent certains exemples cités par Tiktin, op. cit., ou appartenant au chronographe de Michel Moxa (*éd. cit.*, p. 98, 108, etc.), Le parallélisme avec le mot roumain, d'origine slave, *milă* est frappant.

Au moment de donner le « bon à tirer » le professeur Tr. Ionescu-Nișcov a l'extrême obligeance de signaler à notre attention un document valaque de 1602 publié par B. Petriceleu-Hasdeu, *Cuvenle den bătrâni*, I, Bucarest, 1878, p. 127, 128. On lit dans l'édition de cet acte princier les mots *mesereri și slujbele domniei mele* (« les grâces — i.e. dignités — et offices de Ma Seigneurie »). Le dit document figure encore dans le corpus édité par l'Académie de la République Populaire Roumaine, *Documente privind istoria României. Veacul XVII. B*, *Țara Românească* (1601—1610), București 1951, p. 37, no. 45. Les éditeurs n'ont point compris le mot lu par Hajdeu et l'ont rendu par l'incohérent *misiriri!* Nous avons pu constater sur l'original, déposé aux Archives de l'Etat à Bucarest (M-re

Tismana, XCI/34) le bien fondé de cette transcription — *мисирри* où il convient de suppléer encore un *n* pour y lire correctement *misiriri*. (Bien que les *n* des deux premières syllabes se distinguent de celui de la finale, il ne saurait s'agir, comme l'a cru Hajdeu, d'un *n*, comme en fait foi l'examen des particularités paléographiques de l'écriture du notaire). Cette forme en *i* à l'initiale est encore plus près du *miserere* latin. L'itacisme du terme nous pousse à y voir une forme moldave et non valaque. (Cf. aussi le phonétisme *să-i praade*). Le formulaire final de l'acte en question (сам господаря внака et *С[а] в[на]к[а] в[на]к[а] в[на]к[а]*) est du reste emprunté à la chancellerie moldave. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque le prince qui a émis le document, Siméon Moghila, était un Moldave monté sur le trône de Valachie par la force du glaive, au lendemain de la fin tragique de Michel le Brave. Le scribe anonyme qui rédigea l'acte en question était donc probablement un Moldave lui aussi. Le phonétisme *misiriri* vient ainsi compléter l'aire géographique et dialectale de *meserere*. Hajdeu, op. cit., p. 129, voyait dans ce mot, qui répétait « en tout point le latin *miserere* » conservé chez les classiques seulement sous la forme passive *misereri* un archaïsme roumain des plus remarquables ». (Notons encore que L. Șăineanu, op. cit., p. 410, considérait, à tort selon nous, les mots *meserere* et *meserăte* comme dérivant de l'adjectif *measer*).

Pour clore cette longue note supplémentaire, nous rappellerons que Hajdeu avait encore relevé sur un copie ancienne du document de 1602, le mot *milostenii* (*милостеніи*) à la place de *misiriri* (leur signification est la même). Il s'agit du Ms. 321, f. 31, des Archives de l'Etat à Bucarest, copié de la main du fameux ecclésiarque Denys — Dionisie ecclésiarchul — en 1787. Ce dernier s'est contenté de rétablir la formule dans son libellé habituel. Son intervention révèle qu'un siècle après Stoica Ludescu qui l'avait toléré, l'archaïsme *meserere* était totalement inconnu de la langue usuelle. Peut-être même Denys a-t-il remplacé là au petit bonheur un mot inintelligible pour lui par un terme propre à une formule consacrée par l'usage.